

Déclaration de statut indemne

vis-à-vis de la Septicémie hémorragique virale (SHV)

et de la Nécrose hématoïétique infectieuse (NHI)

pour un compartiment dont le statut sanitaire est indépendant de celui des eaux environnantes

Compartiment de La Belle Fontaine, 52120 CHATEAUVILLAIN

Prescriptions/informations nécessaires	Informations/ compléments d'informations et justifications
1. Identification du programme Directive 2006/88/CE du Conseil du 24 octobre 2006	
1.1. État membre déclarant	FRANCE
1.2. Autorité compétente (adresse, télécopieur, adresse électronique)	Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche Direction générale de l'alimentation. 251, rue de Vaugirard – 75732 Paris cedex 15 Tel : 01 49 55 84 61 Fax : 01 49 55 43 98 Courriel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
1.3. Référence du présent document	BSA/1803002
1.4. Données envoyées à la Commission le	1 ^{er} octobre 2018
2. Type de communication	
2.1. <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration statut indemne	
2.2. <input type="checkbox"/> Introduction d'une demande de statut indemne	
3. Législation nationale 01	Arrêté ministériel du 4 novembre 2008 modifié relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture, et à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies Arrêté ministériel du 8 juin 2006 modifié, relatif à l'agrément ou à l'autorisation des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale
4. Maladies	
4.1. Poissons	<input checked="" type="checkbox"/> SHV <input checked="" type="checkbox"/> NHI <input type="checkbox"/> AIS <input type="checkbox"/> HVC
4.2. Mollusques	<input type="checkbox"/> Infection à <i>Marteilia refringens</i> <input type="checkbox"/> Infection à <i>Bonamia Ostreae</i>
4.3. Crustacés	<input type="checkbox"/> Maladie des points blancs
5. Motifs justifiant l'octroi du statut de zone indemne	
5.1. <input type="checkbox"/> Aucune espèce sensible 02	
5.2. <input type="checkbox"/> Agent pathogène non viable 03	
5.3. <input type="checkbox"/> Statut historique de zone indemne 04	

5.4. <input checked="" type="checkbox"/> Surveillance ciblée 05	Surveillance ciblée selon le programme B (sur 4 ans) de 2013 à 2017 <i>Note : Des prélèvements de truites fario parmi les animaux prélevés ne sont pas exactement conformes à la décision 2015/1554/CE. Toutefois l'indépendance du compartiment par ses approvisionnements d'eau permet d'imputer un niveau de risque faible de contamination comme de propagation (exploitation isolée dans un compartiment indépendant du statut sanitaire environnant, voir annexes cartographiques et points 6.3 et 6.5). Le programme de qualification initialement prévu en deux ans (2013-2015) a été prolongé en raison de prélèvements d'autres espèces jusqu'en 2017 de sorte qu'il puisse répondre à un programme de qualification B en 4 ans.</i>
6. Informations générales	
6.1. Autorité compétente 06	Direction départementale chargée de la protection des populations de la Haute Marne Cité administrative, 89 rue Victoire de la Marne 52904 CHAUMONT, Cedex 9 Service santé et protection animales et environnement Tel : 03.52.09.56.17 Fax : 03.52.09.56.01
6.2. Organisation, contrôle de toutes les parties participant au programme visant à obtenir le statut de zone indemne 07	DDCSPP de la Haute Marne, Service Santé et Protection Animales Dr LEJEUNE, vétérinaire sanitaire de l'exploitation Laboratoire départemental d'analyses du Jura (LDA39) 59 rue du vieil Hôpital BP 40135, 39802 POLIGNY Cedex 2
6.3. Vu d'ensemble de la structure de l'aquaculture dans la zone en question (État membre, zone ou compartiment indemne de la maladie) y compris types de production et espèces élevées	La pisciculture est entièrement alimentée par des sources. L'une d'entre elle, en amont immédiat de la pisciculture, alimente un étang dont l'exutoire s'écoule dans la pisciculture, le reste de l'approvisionnement en eau provenant de sources naissant sur le terrain même de l'exploitation. L'ensemble de l'eau de l'élevage est collectée et rejetée dans un bief se déversant dans la rivière L'Aujon, qui se jette dans l'Aube, affluent de la Seine. Une grille doublant une chute d'eau constitue une barrière infranchissable aval au niveau du rejet de la pisciculture dans le bief. Elevage de truite arc en ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), de truite fario (<i>Salmo trutta</i>) et de saumon de fontaine (<i>Salvelinus fontinalis</i>) sur l'ensemble du cycle d'élevage, de la reproduction à la taille marchande. Absence d'exploitation aquacole dans le bassin versant de l'Aube et à moins de 80 km.
6.4. Notification de la suspicion à l'autorité compétente et confirmation de la ou des maladies obligatoires depuis quelle date ?	Septicémie hémorragique virale, Nécrose hématopoïétique infectieuse: Décret 85-935 du 03 septembre 1985
6.5. Système de détection rapide en place dans l'ensemble de l'État membre, permettant à l'autorité compétente d'entreprendre un dépistage efficace de la maladie et une notification depuis quelle date ? 08	Articles (articles L.223-5, D.223-2 et D.223-3) du Code rural et de la pêche maritime Le code rural et de la pêche maritime impose aux différents intervenants à tous les niveaux dans les filières professionnelles d'élevage y compris la production d'animaux d'aquaculture de notifier à l'autorité compétente toute suspicion d'une maladie réglementée ou tous signes laissant suspecter une maladie émergente.
6.6. Source d'animaux d'aquaculture d'espèces sensibles à la maladie qui entrent dans l'État membre, la zone ou le compartiment pour exploitation.	L'empoissonnement de l'étang en amont est assuré par la pisciculture. Les entrées de poissons proviennent exclusivement de piscicultures déjà reconnues indemnes vis-à-vis de la NHI et de la SHV.
6.7. Lignes directrices en matière de bonnes pratiques d'hygiène 09	Le Guide de bonnes pratiques sanitaires en élevages piscicoles édité en septembre 2004 par la Fédération Nationale de l'Aquaculture (F.F.A.), est disponible depuis cette date pour tous les responsables d'exploitations aquacoles. Il reprend la connaissance et la compréhension des dangers sanitaires, des principaux facteurs d'exposition au danger sanitaire et les moyens et principes de gestion sanitaire, la mise en œuvre des actions de maîtrise du risque sanitaire.
7. Zone couverte	
7.1. <input type="checkbox"/> État membre	
7.2. <input type="checkbox"/> Zone (ensemble du bassin hydrographique) 10	

7.3. <input type="checkbox"/> Zone (partie du bassin hydrographique) 11		
Identifier et décrire la barrière artificielle ou naturelle qui délimite la zone et justifier sa capacité à empêcher la migration d'animaux aquatiques au départ des parties du bassin situées en aval.		
7.4. <input type="checkbox"/> Zone (plus d'un bassin hydrographique) 12		
7.5. <input checked="" type="checkbox"/> compartiment indépendant du statut sanitaire avoisinant 13		
Identifier et décrire l'approvisionnement en eau de chaque ferme 14	<input checked="" type="checkbox"/> Puits, forage ou source <input type="checkbox"/> Eau de pluie <input type="checkbox"/> Station d'épuration neutralisant l'agent pathogène concerné 15	Sources émergentes sur le terrain de la pisciculture et source émergente d'un plan d'eau en amont immédiat de la pisciculture dont l'empoisonnement provient de la pisciculture.
Identifier et décrire pour chaque ferme les barrières naturelles ou artificielles et justifier leur capacité à empêcher les animaux aquatiques provenant des cours d'eau avoisinants d'entrer dans l'exploitation.		Pas de possibilité d'introduction par l'amont (source), Présence d'un obstacle infranchissable constitué de grilles doublées d'une chute d'eau de 80cm en aval immédiat de la pisciculture
Identifier et décrire pour chaque ferme la protection contre les inondations et les infiltrations d'eau en provenance des cours d'eau avoisinants.		Terrain surélevé de 1,5m par rapport à la rivière Aujon. Il n'y a jamais eu d'inondation du ruisseau vers la pisciculture
7.6. <input type="checkbox"/> Compartiment dépendant du statut sanitaire avoisinant 16		
<input type="checkbox"/> Une unité épidémiologique en raison de sa situation géographique et de sa distance par rapport aux autres fermes aquacoles/parcs 17		
<input type="checkbox"/> Toutes les fermes constituant le compartiment relèvent d'un système commun de biosécurité 18		
<input type="checkbox"/> Toute exigence supplémentaire 19		
8. Délimitation géographique 20		
8.1. Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéro d'enregistrement et situation géographique)		Pisciculture « La Belle Fontaine » Route de Marmesse 52120 CHATEAUVILLAIN Salmoniculture exploitée depuis mars 2000 par M JEANSON, Cyrille en nom propre Agrément zoosanitaire n° 52114001
8.2. <input type="checkbox"/> Zone-tampon	Délimitation géographique 19	
	Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéros d'enregistrement, situation géographique et statut sanitaire 22)	
	Type de surveillance sanitaire	
8.3. <input type="checkbox"/> Zones ou compartiments non-indemnes 23	Délimitation géographique 19	
	Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéro d'enregistrement, situation	

	géographique et statut sanitaire 22)	
8.4. <input type="checkbox"/> Extension de la zone indemne sur d'autres EM 24	Délimitation géographique 19	
8.5. <input type="checkbox"/> Zones/compartiments indemnes de la maladie existants à proximité	Délimitation géographique 19	
	Fermes aquacoles ou parcs à mollusques couverts (numéro d'enregistrement et situation géographique)	
9. Fermes ou parcs à mollusques qui commencent ou reprennent leurs activités 25		
9.1. <input type="checkbox"/> Nouvelle ferme		
9.2. <input type="checkbox"/> Ferme reprenant ses activités	<input type="checkbox"/> Historique sanitaire de la ferme connu de l'autorité compétente	
	<input type="checkbox"/> Ferme n'ayant pas fait l'objet de mesures de police sanitaire en ce qui concerne les maladies répertoriées	
	<input type="checkbox"/> Ferme ayant fait l'objet d'un nettoyage, d'une désinfection et, si nécessaire, d'un vide sanitaire	

Annexe V de la décision 2009/177/CE

Modèle pour les informations à soumettre en rapport avec la présentation des demandes et déclarations du statut indemne (un tableau pour chaque année de mise en oeuvre)

1. Données sur les animaux soumis au dépistage

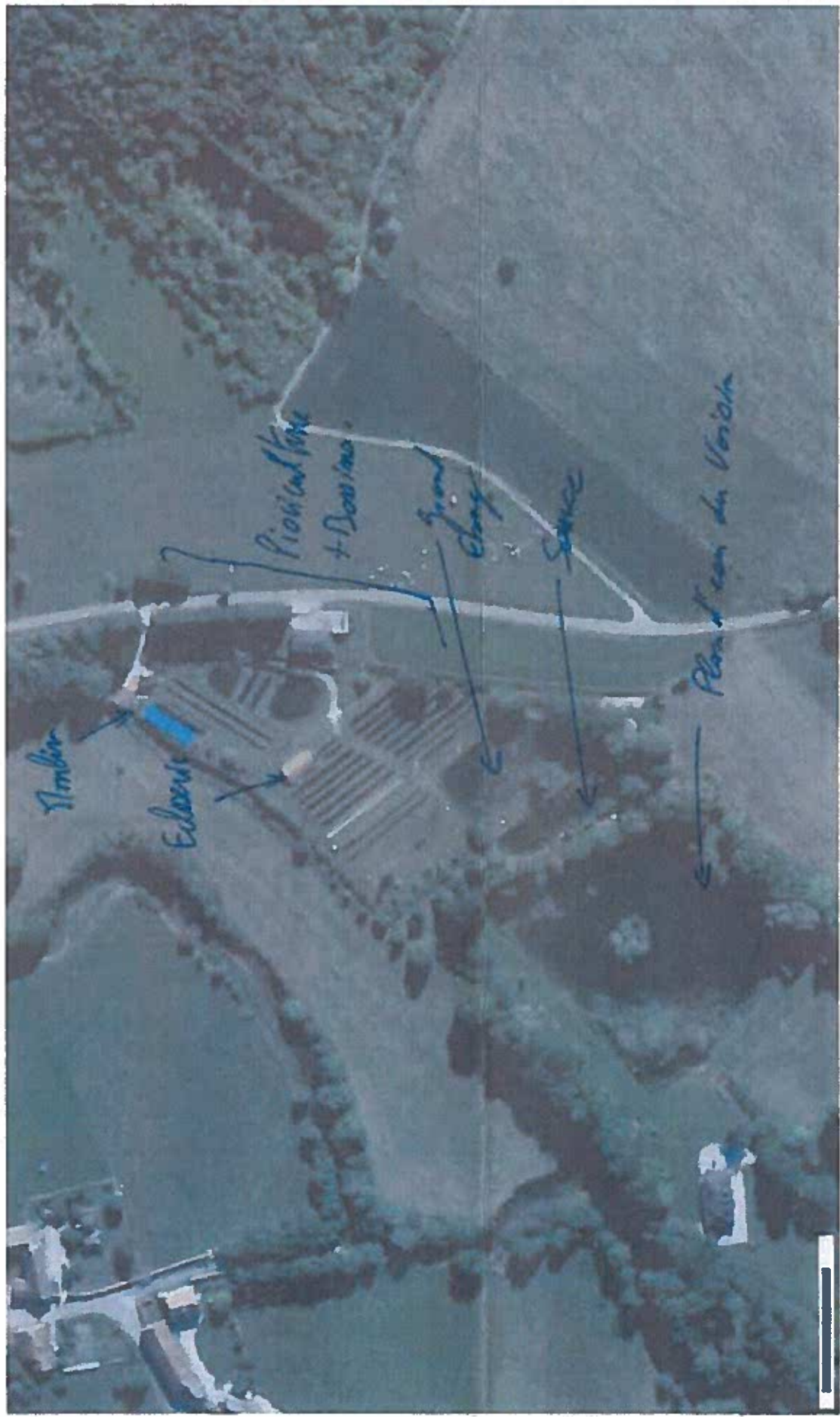
État membre, zone ou compartiment^(a): Belle Fontaine

Maladie : SHV / NHI

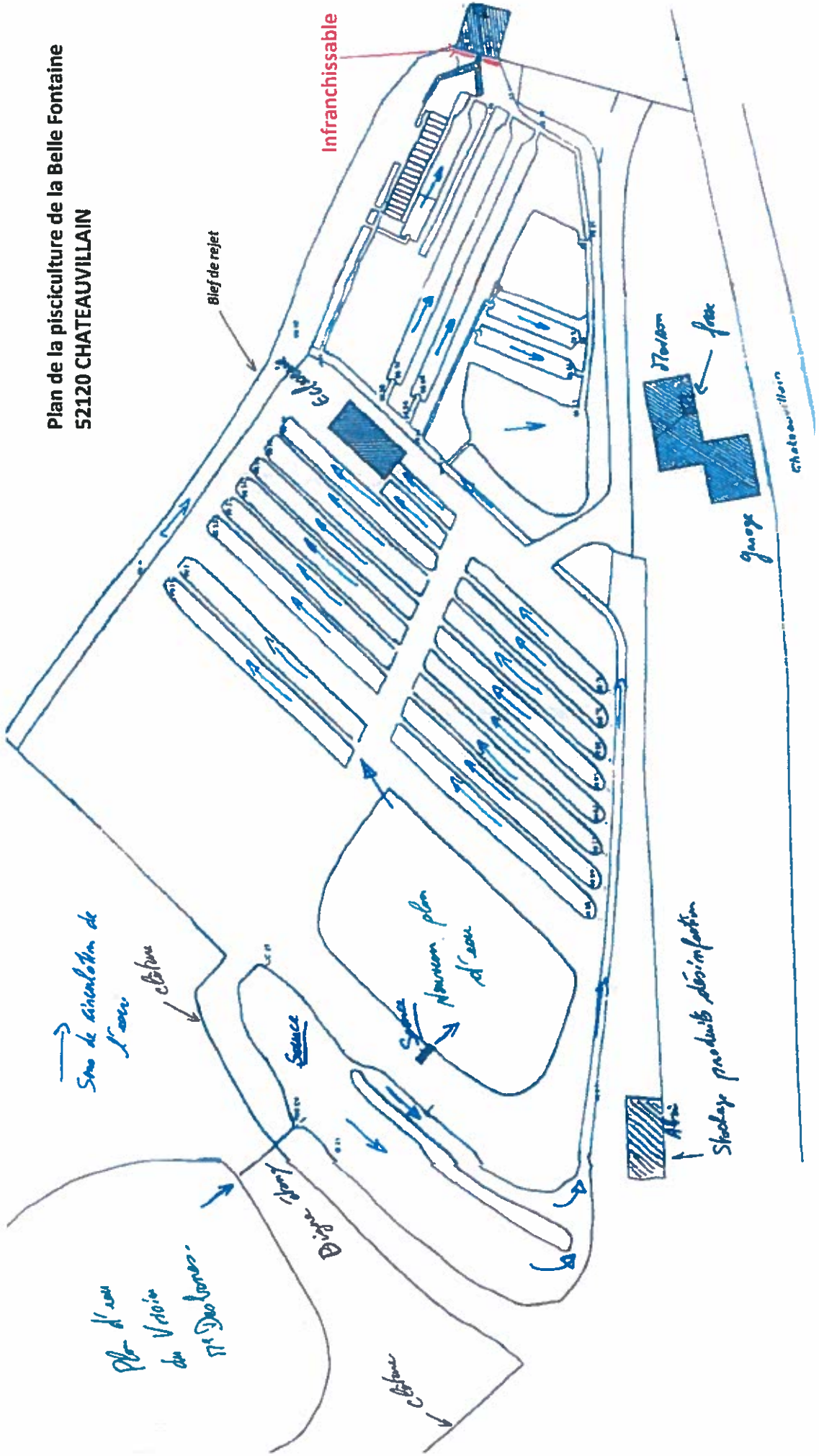
Années : 2013-2017

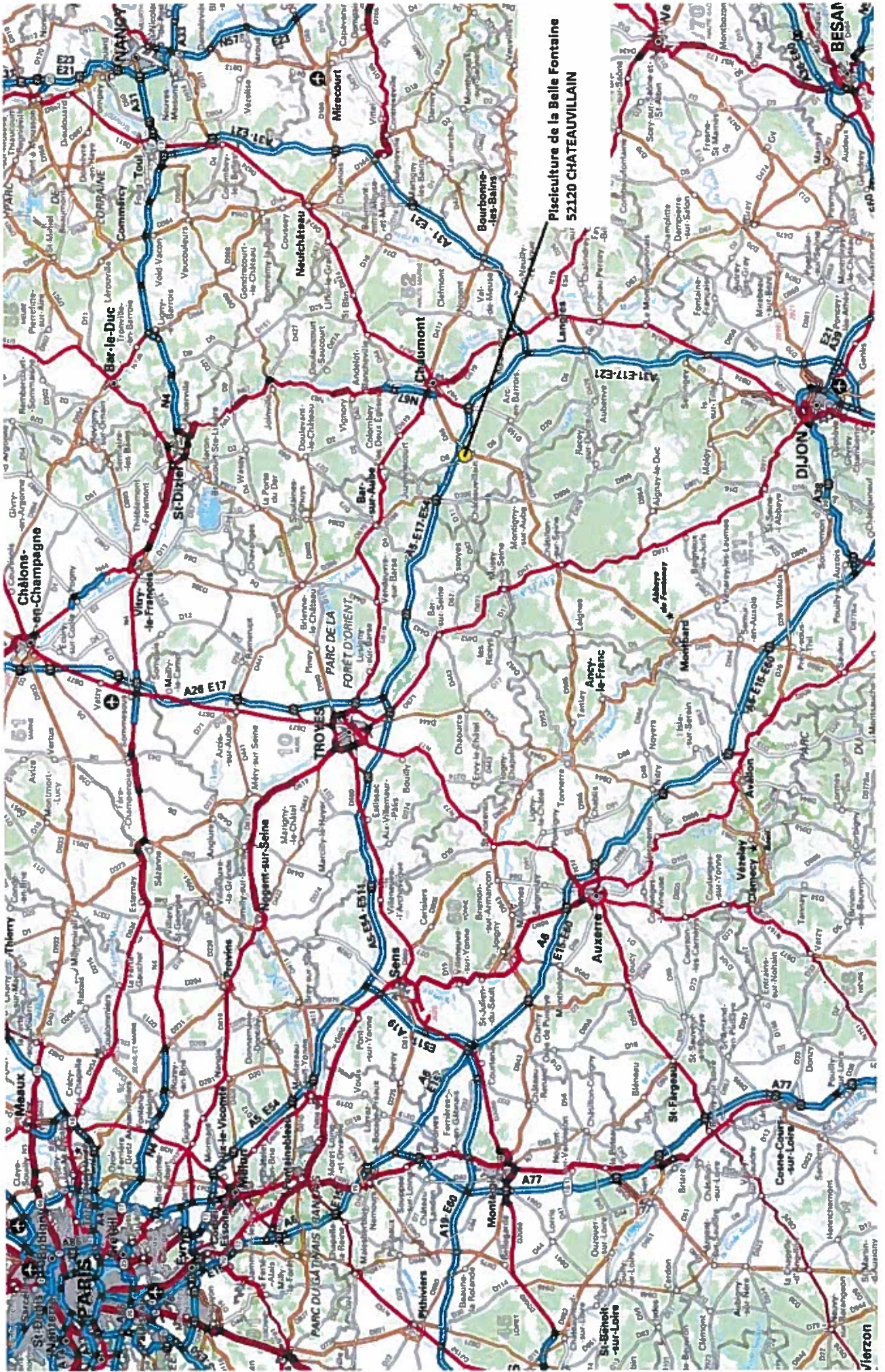
Ferme ou parc à mollusques (b)	Nombre d'échantillons	Nombre d'inspections cliniques	Température de l'eau lors de l'échantillonnage/inspection	Espèces lors de l'échantillonnage	Espèces soumises à l'échantillonnage	Nombre d'animaux soumis à l'échantillonnage (total et par espèces)	Nombre de tests	Résultats positifs à l'examen de laboratoire	Résultats positifs à l'inspection clinique
année 2013									
PISCICULTURE BELLE FONTAINE	10 x10 poissons et 3x10 liquides coelomiques	1	10°C	TAC, saumons fontaine, fario	Tac	130 tac	13	0	0
Année 2014									
PISCICULTURE BELLE FONTAINE	14x10 poissons	1	11°C	TAC, saumons fontaine, fario	Tac	140 tac	14	0	0
PISCICULTURE BELLE FONTAINE	6 x10 tac et 3x10 liquides coelomiques fario	1	10°C	TAC, saumons fontaine, fario	Tac fario (liq coelomiques)	60 tac et 30 fario	9	0	0
Année 2015									
PISCICULTURE BELLE FONTAINE	9x10 poissons	1	12°C	TAC, saumons fontaine, fario	Tac	90 tac	9	0	0
PISCICULTURE BELLE FONTAINE	6x10 tac et 3x10 liquides coelomiques saumon	1	10°C	TAC, saumons fontaine, fario	Tac et saumon de fontaine	60 tac et 30 saumon de fontaine	9	0	0
Année 2016									
PISCICULTURE BELLE FONTAINE	3 X 10 LIQUIDES COELOMIQUES	1	9°C	TAC, saumons fontaine, fario	TAC	30 TAC	3	0	0
Année 2017									
PISCICULTURE BELLE FONTAINE	3X 10 POISSONS	1	11°C	TAC, saumons fontaine, fario	TAC	30 TAC	3	0	0
PISCICULTURE BELLE FONTAINE	3 X 10 LIQUIDES COELOMIQUES	1	10°C	TAC, saumons fontaine, fario	TAC	30 TAC	3	0	0
TOTAL	63	8				630	63	TOTAL : 0	0

Pisciculture de la Belle Fontaine. Photo Geoportail



Plan de la pisciculture de la Belle Fontaine
52120 CHATEAUVILLAIN





Pisciculture de la Belle Fontaine
52120 CHATEAUVILLAIN

